

L'an DEUX MIL DOUZE, le MARDI 10 JUILLET, à 17 h 40, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2122-8 (élection d'Adjoints), L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 19 h 15).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. CÉCILÉRY Nathalie a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ MAILLOT Gérard/ HOAREAU Jean-François/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ HUMBLOT Nicole/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette (arrivée à 17 h 57, au Rapport n° 12/4-06)/ KICHENIN Virgile (arrivé à 17 h 57, au Rapport n° 12/4-06)/ CATHERINE Aline/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ JAVEL François/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ LOWINSKY Jacques (arrivé à 17 h 43, pendant l'appel nominal)/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMADI Salama/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ TROTET Maryse (arrivée à 18 h 06, au Rapport n° 12/4-06)/ HOARAU Patricia/ VICTORIA René-Paul/ ALBANY Christian/ HOARAU Serge/ LOCATE Raziah

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

BAREIGTS Éricka		par BRISSAC-FÉRAL Claude
PONIN-BALLOM Gino		par HOAREAU Jean-François
ARMAND Alain		par ANNETTE Gilbert
ADAMÉ Brigitte		par LOWINSKY Jacques
EUPHRASIE Didier		par JAVEL François
HOARAU Emmanuel	pour toute la durée de la séance	par MAILLOT Gérard
DINDAR Ibrahim		par PELTIER Hélyette
ANDAMAYÉ Marie-Annick		par ORPHÉ Monique
TOQUET Stéphanie		par VICTORIA RETOURNAT Danielle
BARDIÈRE Jean-Michel		par ALLIÉ Carmen
ESPÉRET Jean-Pierre	à l'arrivée de son mandataire, à 17 h 57, au Rapport n° 12/4-06	par KICHENIN Virgile
TROTET Maryse	à leur départ, à 18 h 30,	par LOCATE Raziah
ALBANY Christian	au Rapport n° 12/4-09	par HOARAU Patricia

Les membres présents, au nombre de 40 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

(complément)

En vertu des dispositions de l'Article L. 2121-12 (alinéas 3 et 4), le Conseil Municipal s'est prononcé, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, sur l'inscription en urgence à l'Ordre du Jour de Séance du dossier complémentaire ci-après :

- Rapport n° 12/4-26 Convention d'intégration d'enfants déficients auditifs
Ecole Maternelle Michel Debré

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- | | | |
|---------------------|----------------------|-----------------------|
| (1) BAREIGTS Éricka | au titre de la CINOR | Rapport n° 12/4-11 |
| - MAILLOT Gérard | | et Rapport n° 12/4-13 |
| - ASSABY Maximilien | | |
| (2) DINDAR Ibrahim | | |
| - NAILLET Philippe | | |
| - LOWINSKY Jacques | | |
| - FRANÇOISE Gérard | | |
| - VARONDIN Frédéric | | |

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

- (3) **PONIN-BALLOM Gino** au titre de l'AGCVD Rapport n° 12/4-14
 - VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini
 - CASSIM-CADJEE Mohammad
 - NAILLET Philippe
-
- ANNETTE Gilbert au titre de la Caisse des Ecoles
 - PICARD Hajasoa
 - PAULÉE Marie-Thérèse
 - VARONDIN Frédéric
 - FRANÇOISE Gérard
 (4) **BARDIÈRE Jean-Michel**
-
- ANNETTE Gilbert au titre de la SEML Dionysport
 (1) **BAREIGTS Éricka**
 - COUDERC Alain
 - JAVEL François
 - PELTIER Hélyette
 (5) **ALBANY Christian**
-
- (5) **ALBANY Christian** au titre de l'OMS
-
- ORPHÉ Monique au titre de la SIDR Rapport n° 12/4-24
 - MAILLOT Gérald
 (3) **PONIN-BALLOM Gino**

CINOR Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion
 AGCVD Association de Gestion du Centre-Ville Dionysien
 SEML... Société d'Economie Mixte Locale...
 OMS Office Municipal des Sports
 SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion

(3) et (4) élus absents
 (1) à la séance

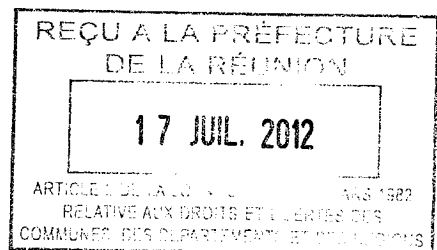
(5) élu parti au Rapport n° 12/4-09

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
LOWINSKY Jacques	à 17 h 43	pendant l'appel nominal
CLAIN Claudette	à 17 h 57	au Rapport n° 12/4-06
KICHENIN Virgile	à 18 h 06	au Rapport n° 12/4-06
TROTET Maryse	à 18 h 06	au Rapport n° 12/4-06
	DÉPARTS	
TROTET Maryse	à 18 h 30	au Rapport n° 12/4-09 <i>procurator à LOCATE Raziah</i>
ALBANY Christian	à 18 h 30	au Rapport n° 12/4-09 <i>procurator à HOARAU Patricia</i>
LOWINSKY Jacques	à 18 h 47	au Rapport n° 12/4-19

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le
13 JUIL. 2012 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 40 sur 55.

LE MAIRE



**OBJET ZAC DE LA COLLINE DES CAMELIAS
RENFORCEMENT AEP SECONDE PHASE**

**APPROBATION DU PROGRAMME
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

GARANTIR UNE EAU DE QUALITE POUR TOUS

Pour répondre aux besoins d'alimentation en eau potable de la ZAC colline des Camélias, la ville doit construire un réservoir de stockage d'une capacité de 1000 m³ et procéder à l'extension en réseau de refoulement et de distribution en amont du chemin de la Glacière.

Le coût global de l'opération, qui intègre également des prestations annexes aux travaux, se décline comme suit :

Nature de la depense	Montant estimatif	
	€ (H.T)	€ (T.T.C.)
Travaux	1 000 000,00	1 085 000,00
Prestations de service (Etudes, CSPS, ...)	90 000,00	97 650,00
Annonces et Divers	10 000,00	10 850,00
Total	1 100 000,00	1 193 500,00

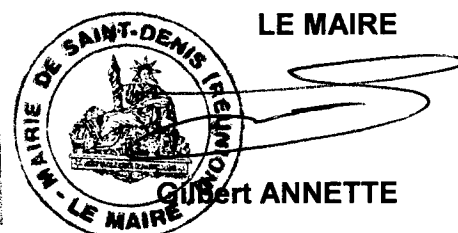
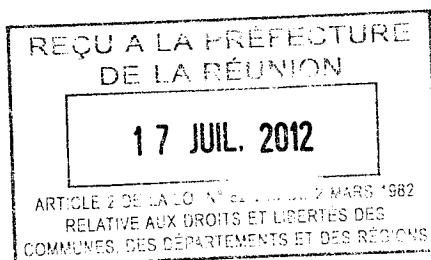
Il vous est demandé d'approuver ce nouveau programme, dont le financement sera totalement assuré par le Budget annexe de l'Eau, les fonds FEDER n'intervenant pas actuellement pour ce type d'opération.

Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront imputés sur le budget Annexe Eau, au chapitre 23, article 2315.

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le programme ZAC Colline des Camélias – Renforcement AEP, pour un coût global estimatif de 1.100.000,00 € H.T.;
- de m'autoriser à signer le(s) marché(s) et tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**OBJET ZAC DE LA COLLINE DES CAMELIAS
RENFORCEMENT AEP SECONDE PHASE**

**APPROBATION DU PROGRAMME
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 12/4-12 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3^{ème} Adjoint, présenté au nom de la Commission ad hoc (Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Aménagement/ Développement Durable) ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

*9 abstentions
(dont 3 votes par procuration)*

pour

*M. Dominique FOURNEL, Mme Carmen ALLIE,
Mme Patricia HOARAU, M. René-Paul VICTORIA,
M. Serge HOARAU, Mme Raziah LOCATE*

autres élus présents et mandatés

ARTICLE 1

- Approuve le programme ZAC Colline des Camélias – Renforcement AEP, pour un coût global estimatif de 1.100.000,00 € H.T., comme suit :

Nature de la dépense	Montant estimatif	
	€ (H.T)	€ (T.T.C.)
Travaux	1 000 000,00	1 085 000,00
Prestations de service (Etudes, CSPS, ...)	90 000,00	97 650,00
Annonces et Divers	10 000,00	10 850,00
Total	1 100 000,00	1 193 500,00

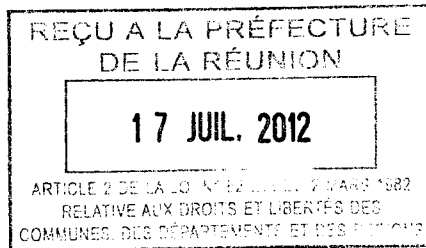
ARTICLE 2

Autorise le Maire, ou son représentant, à signer le(s) marché(s), ainsi que tous les actes afférents à ces marchés :

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts sur le Budget annexe de l'eau au chapitre 23 et article 2315.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 13 JUIL. 2012



Situation de l'opération

